

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
POLE OPERATIONNEL
DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION PROXIMITE**

Exploitation et maintenance de la gestion centralisée de la circulation

MARCHE N° 05/231U

AVENANT N° 1

Entre d'une part,

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée « La CUB », autorisé aux fins du présent acte par délibération n° / du Conseil de Communauté du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX CEDEX

et, d'autre part,

Monsieur Jean-Jacques MONTECH, Directeur Général Délégué agissant pour le compte de la Société GERTRUDE SAEM, 9 rue de Sécur 33000 Bordeaux inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B321523086

Il a tout d'abord été rappelé que :

La CUB a confié à la Société GERTRUDE SAEM, par marché, passé après appel d'offres ouvert, n° 05/231U l'exploitation et la maintenance de la gestion centralisée de la circulation.

Le marché a été conclu pour une période de 4 ans à compter du 23 novembre 2005, date de sa notification, avec par conséquent une date d'échéance au 22 novembre 2009.

Le montant total pour la durée du marché est de 3 532 560,00 €HT, soit 4 224 941,71 €TTC.

Un nouvel appel d'offres a été lancé mais les conditions d'analyse des offres ne permettant pas de désigner un prestataire pour le 22 novembre 2009, il y a lieu de passer un avenant afin de prolonger la durée du marché et, par conséquent, d'augmenter son montant.

Il a ensuite été dit et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger le marché passé avec la Société GERTRUDE SAEM jusqu'au 23 mai 2010 et de porter son montant à 3 885 816,00 €HT, soit 4 647 435,93 €TTC, ce qui correspond à une augmentation de 10%.

ARTICLE 2 – RESILIATION

La période de prolongation pourra être réduite à tout moment sur décision de la CUB sous réserve d'un préavis de 1 mois minimum. Cette interruption ne pourra donner lieu à aucune indemnisation du prestataire.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées.

Fait à le	Fait à le
Pour le titulaire,	Le représentant du pouvoir adjudicateur,

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
POLE OPERATIONNEL
DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION ET PROXIMITE

MARCHE M080368U

**Animation du service information trafic au poste central de circulation
de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Entreprise GERTRUDE SAEM**

AVENANT N° 1

Entre les soussignés

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, ci-après dénommée « LA CUB », autorisé aux fins du présent acte par délibération n° / du / 2009 du Conseil de Communauté, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux-cédex

D'une part

Et

Monsieur Jean-Jacques Montech, Directeur général délégué, agissant pour le compte de la Société GERTRUDE SAEM 9, rue de Ségur 33000 Bordeaux

D'autre part

Il a été dit et convenu ce qui suit :

La CUB et la Société GERTRUDE SAEM sont liées par le marché M080368U Animation du Service information trafic au poste central de circulation de la Communauté Urbaine de Bordeaux, notifié le 19 Novembre 2008.

Ce marché prévoyait la réalisation des prestations suivantes :

- l'organisation et la gestion du service,
- la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives au trafic urbain,
- le développement de la diffusion et la promotion du service.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 1 an avec pour :

minimum : 50 000 € HT
et maximum : 160 000 € HT

La date d'échéance du marché est le 22 novembre 2009.

Un nouvel appel d'offres a été lancé regroupant, dans un marché unique, ces prestations avec l'exploitation du Poste central de la Circulation.

Les conditions d'analyse des offres ne permettant pas de désigner un prestataire pour le 22 novembre 2009, il y a lieu de passer un avenant afin de prolonger la durée du marché et augmenter son montant maximum.

I – OBJET DE L’AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prolonger la durée du marché jusqu’au 29 janvier 2010 et d’augmenter le montant maximum du marché à 184 000 € HT soit une augmentation de 15 %.

II – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché sont inchangées.

Fait à _____ le _____	Fait à _____ le _____
Pour le titulaire	Le représentant du pouvoir adjudicateur